

<b>Procès-verbal des délibérations du bureau syndical</b>			
<b>Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h</b>		<b>N° Délibération</b>	<b>DBS-2023-III-01</b>
<b>Convocation</b> 03/03/2023	CAIRE - Haguenau	PJ	-

<b>Présents</b>	<b>12</b>	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Roger ISEL, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, et M. Hubert WALTER.
<b>Membres en exercice</b>	<b>17</b>	

<b>Excusés</b>	<b>5</b>	Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Patrice HILT, M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON et M. Etienne WOLF.
----------------	----------	---

## ORDRE DU JOUR

DBS 2023-III-01	Espace France Rénov' : prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé, assuré par Alter Alsace Energie
DBS 2023-III-02	Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI
MBS 2023-III-01	Motion de soutien au Baccalauréat International (IB) du Séminaire de Jeunes de Walbourg

Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2023-III-01 : Espace France Rénov' Alsace du Nord : prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé, assuré par Alter Alsace Energie**

---

**Rapport présenté par M. Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.**

L'espace FRANCE RENOV' ALSACE DU NORD a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'inscrit dans le cadre du déploiement du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) par lequel l'Etat apporte son soutien au service public de la performance énergétique de l'habitat.

L'espace FRANCE RENOV' ALSACE DU NORD compte aujourd'hui 4 postes de conseillers énergétiques : un poste spécifique sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, un poste spécifique sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, ainsi que deux postes sur les 4 autres intercommunalités du PETR de l'Alsace du Nord (Communauté d'Agglomération de Haguenau, communautés de communes de la Basse-Zorn, de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg).

En raison de sérieuses tensions sur les métiers de conseillers en rénovation énergétique, le secteur a du mal à recruter et des retards s'accumulent s'agissant des réponses aux nombreuses sollicitations par mail et aux appels téléphoniques.

Par conséquent, afin de maintenir la qualité de service France Rénov' durant la période de recrutement de nouveaux conseillers, il est proposé de missionner l'association Alter Alsace Energie (association à but non lucratif) pour assurer une prestation de renfort ponctuel et ciblé. Le coût de la prestation est de 500 €/jour (frais de déplacements compris). Les besoins sont évalués à une dizaine de jours. Il est proposé de faire un premier test sur 3 jours.

<b>DECISION</b>
-----------------

Vu la délibération n°2020-II-18 du comité syndical en date du 20 août 2020, portant sur l'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – dispositif SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique),

Vu la délibération n°2022-III-03 du comité syndical en date du 14 mai 2022, portant sur l'adoption du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des logements privés et des bâtiments tertiaires identifié dans le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Considérant l'importance de maintenir la qualité de service de l'espace France Rénov' en période de tension de recrutement,

Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2023-III-01 : Espace France Rénov' Alsace du Nord : prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé, assuré par Alter Alsace Energie (suite)**


Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Décide de missionner l'association Alter Alsace Energie afin de renforcer ponctuellement le service France Rénov' Alsace du Nord. Ce renfort pourra s'étendre jusqu'à une dizaine de jours avec une première phase test de 3 jours.

Charge le Président ou sa Vice-Présidente par délégation à signer toute convention afférente à la présente décision.

<p>Affiché au siège du PETR, le</p> <p><i>22/03/2023</i></p> <p>Pour ampliation</p>	<p>Pour extrait conforme,</p> <p></p> <p>Marie-Odile Becker Vice-Présidente</p>
---	--

<b>Procès-verbal des délibérations du bureau syndical</b>			
<b>Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h</b>		<b>N° Délibération</b>	<b>DBS-2023-III-02</b>
<b>Convocation</b> 03/03/2023	CAIRE - Haguenau	<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>12</b>	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Roger ISEL, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, et M. Hubert WALTER.
<b>Membres en exercice</b>	<b>17</b>	

<b>Excusés</b>	<b>5</b>	Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Patrice HILT, M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON et M. Etienne WOLF.
----------------	----------	---

## ORDRE DU JOUR

DBS 2023-III-01	Espace France Rénov' : prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé, assuré par Alter Alsace Energie
DBS 2023-III-02	Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI
MBS 2023-III-01	Motion de soutien au Baccalauréat International (IB) du Séminaire de Jeunes de Walbourg

Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2023-III-02 : Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI**

---

**Rapport présenté par M. Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.**

La rénovation énergétique du parc bâti est une thématique essentielle pour la réussite de la transition énergétique de l'Alsace du Nord. Aussi, l'exemplarité des collectivités locales est une orientation de la stratégie du plan climat de l'Alsace du Nord, dans l'objectif d'impulser une politique énergétique ambitieuse à l'échelle du territoire.

Optimiser et programmer la rénovation du patrimoine public existant nécessite au préalable de bien connaître l'efficacité énergétique des bâtiments et leur potentiel d'amélioration.

Au vu de l'importance des besoins recensés, le bureau syndical du 08 avril 2021 a validé une mission mutualisée et coordonnée à l'échelle du PETR de l'Alsace du Nord.

#### L'action validée par le bureau comporte 3 volets

1. La coordination et le suivi des missions réalisées pour les communes, ainsi qu'un accompagnement dans la mutualisation éventuelle d'opérations (commande groupée d'audits ou travaux, formation...)
2. Des missions sur les bâtiments publics des communes et EPCI volontaires :
  - **SOBRIETE** (analyse des consommations des bâtiments, optimisation des réglages des systèmes, formation et sensibilisation des techniciens et usagers) ;
  - **EFFICACITE** (analyse thermique des bâtiments et préconisation de travaux) ;
  - **SOLAIRE** (analyse du potentiel solaire des toitures) réalisées pour les communes et EPCI volontaires.
3. Une commande groupée d'audits thermiques approfondis pour des bâtiments publics complexes et soumis au décret tertiaire pour les communes et EPCI volontaires.

#### Cadrage financier de l'action

- Les missions des volets 1 et 2 sont confiées à un économe de flux porté par l'association Alter Alsace Energie, et dédié au territoire du PETR à hauteur de 0,5 ETP sur 2 ans. Le coût correspondant est de 50 000 € sur les 2 ans, répartis comme suit :
  - **le coût du volet 1** est de 5 000 € et est pris en charge par le PETR
  - **le coût volet 2** - calibré sur 60 missions pour un montant total de 45 000 €-, est directement facturé par Alter Alsace Energie aux collectivités et EPCI contractants
- Les audits du volet 3 sont commandés et facturés directement aux collectivités par un bureau d'études, suite à un appel d'offres commun coordonné par l'économe de flux.

Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2023-III-02 : Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI (suite)**

- Le PETR de l'Alsace du Nord a par ailleurs signé une convention de partenariat financier avec le groupe ES qui octroie au PETR un montant de 40 000 € pour contribuer au financement de la campagne d'audits et d'accompagnement des collectivités du PETR de l'Alsace du Nord vers plus d'efficacité énergétique des bâtiments publics menée en partenariat avec Alter Alsace Energie.
- Le bureau du PETR a décidé de reverser l'aide ES aux communes, attribuée en fonction des missions réalisées.

#### **Proposition d'évolution du dispositif d'attribution des aides forfaitaires ES aux communes et EPCI**

Le volet 3 de l'action, une commande groupée d'audits thermiques approfondis pour des bâtiments publics complexes et soumis au décret tertiaire, n'a pas été réalisé, les communes et EPCI n'ayant finalement pas confirmé le besoin.

Dans le volet 2 de l'action, une cinquantaine de missions SOBRIETE / EFFICACITE / SOLAIRE ont été contractualisées à ce jour avec l'économe de flux Alter Alsace Energie et bénéficieront de l'aide ES. Cependant, ce nombre n'est pas suffisant, à la fois au regard de l'enjeu énergétique et du potentiel du territoire.

Afin de susciter de nouvelles missions d'audits énergétiques, il est proposé de refondre le dispositif actuel en passant **d'une subvention de 200€ / mission / bâtiment** (coût unitaire négocié en 2021 pour les 60 missions initiales de 750€ pour SOBRIETE et EFFICACITE, et de 500€ pour SOLAIRE),

**à une subvention de 50% du coût de la mission**, intégrant une évolution du prix de la campagne de missions supplémentaires (900€ / mission / bâtiment) et d'éventuelles missions spécifiques, réalisées dans le cadre de l'action d'accompagnement vers plus d'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2023-III-02 : Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI (suite)**

**DECISION**

Vu la délibération n° BS 2021-IV-03 du 08 avril 2021 portant sur la mission mutualisée économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des bâtiments et le rôle d'exemplarité des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord,

Considérant la convention signée avec le groupe Électricité de Strasbourg (ÉS) pour le cofinancement de cette mission mutualisée économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics,

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Valide la refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI tel que proposé ci-dessus, afin de relancer la dynamique et de susciter de nouvelles missions. Ces nouvelles modalités seront appliquées aux futures demandes. Un point d'étape sera fait en septembre prochain.

Charge le Président ou sa Vice-Présidente par délégation de la mise en œuvre de la présente décision.

Affiché au siège du PETR, le

06/04/23.

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

  
Marie-Odile Becker  
Vice-Présidente

<b>Procès-verbal des délibérations du bureau syndical</b>			
<b>Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h</b>		<b>N° Délibération</b>	<b>MBS-2023-III-01</b>
<b>Convocation</b> 03/03/2023	CAIRE - Haguenau	PJ	-

<b>Présents</b>	<b>12</b>	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Roger ISEL, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI, et M. Hubert WALTER.
<b>Membres en exercice</b>	<b>17</b>	

<b>Excusés</b>	<b>5</b>	Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Patrice HILT, M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON et M. Etienne WOLF.
----------------	----------	---

## ORDRE DU JOUR

DBS 2023-III-01	Espace France Rénov' : prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé, assuré par Alter Alsace Energie
DBS 2023-III-02	Mission économe de flux mutualisé : refonte du dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI
MBS 2023-III-01	Motion de soutien au Baccalauréat International (IB) du Séminaire de Jeunes de Walbourg



Séance du jeudi 09 mars 2023 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Motion MBS n°2023-III-01 : Motion de soutien au Baccalauréat International (IB) du Séminaire de Jeunes de Walbourg**

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

**L'ouverture d'une école internationale est une chance pour notre territoire ! Encourageons-la !**

Hébergée dans le campus du Collège épiscopal Sem de Walbourg (le SEM'), dont le cadre pédagogique et environnant rappelle l'ambiance d'une université anglaise, l'ouverture prochaine d'une nouvelle filière d'enseignement international « IB » (International Baccalaureate) est une véritable opportunité. Reconnu dans de nombreuses universités à l'étranger comme en France, ce cursus diplômant bilingue en anglais repose sur une pédagogie innovante et une philosophie d'ouverture au monde.

**Notre rôle d'élus est de soutenir les initiatives qui répondent aux attentes des entreprises internationales de notre région**

Le secteur industriel et agroalimentaire international est un marqueur fort de notre économie. Cette nouvelle offre de formation s'adresse aussi bien aux entreprises et grands groupes de rang mondial recrutant à l'international, proposant ainsi aux familles d'expatriés un enseignement reconnu dans le monde entier, qu'aux futurs collaborateurs, nos jeunes, souhaitant travailler sur des missions en lien avec l'étranger.

A travers l'IB, le SEM' de Walbourg s'adresse également aux lycéens en recherche d'une filière d'excellence avec une ouverture aux universités et aux Grandes Écoles les plus prestigieuses dans le monde.

**Soutenir l'offre d'enseignement en Alsace du Nord**

La formation de proximité est un puissant levier pour redonner de la vitalité à nos villes et à notre territoire car elle permet de surmonter les barrières géographiques et sociales. Cet investissement est essentiel à la croissance des entreprises et à l'épanouissement de nos jeunes.

En ce sens, l'ouverture de l'IB au SEM' de Walbourg, à la rentrée 2023, constitue une force complémentaire pour préserver l'attractivité des entreprises à l'international. Elle répond aussi à l'ambition affichée par les élus locaux de former et de conserver les jeunes diplômés en Alsace du Nord.

Nous ne pouvons que nous en réjouir

<https://www.sem-walbourg.eu/pedagogie/baccalaureat-international/>

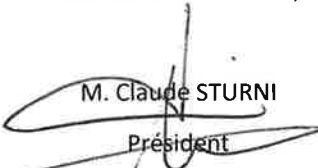


Affiché au siège du PETR, le

22 103 12023

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

  
M. Claude STURNI  
Président